



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Affaire suivie par :

**Malika GALIN**

Bureau de la Représentation de l'État

Tél. : 02.47.33.10.14

Courriel : malika.galin@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le **25 AVR. 2024**

Mesdames et Messieurs les Maires  
Monsieur le Président de l'association  
des Maires d'Indre-et-Loire  
Monsieur le Président de l'association  
des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire

**Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le 28 avril 2024**

**PJ : Message commun des associations de déportés.**

L'hommage que rend la France, chaque année, aux victimes et aux héros de la Déportation aura lieu en Indre-et-Loire le **dimanche 28 avril 2024**.

Il vous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soit organisé, dans votre commune, le 79<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination.

Pour le cas où vous organiseriez une cérémonie dans votre commune, vous voudrez bien trouver, ci-joint, le message commun des associations de déportés qui devra être lu lors de la cérémonie par un représentant des anciennes et anciens déportés et internés.

Je vous informe que, conformément aux instructions ministérielles en date du 16 avril 2024, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales, **le dimanche 28 avril prochain**, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Je vous remercie de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

La directrice de cabinet

Anaïs AIT MANSOUR